

Séance du 4 avril 2022

~~~~~

L'an deux mil dix-vingt-et-deux, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. GUERREIRO S. et FUSALBA T. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J. GUESDON S.

Etait absent et excusé : M VERNEAU F. (donne pouvoir à M GUERREIRO S.)

Mme DUVAL J. est élue secrétaire. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept mars deux mil dix-vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Participation aux frais de gestion des écoles de musique de DESCARTES et de TOURAINE VAL DE VIENNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion des écoles de musique de DESCARTES et de TOURAINE VAL DE VIENNE pour l'année scolaire 2021-2022, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles et **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

#### **2) Subvention à l'association la Magie de l'Energie**

Considérant la demande de subvention sollicitée par l'association de DRACHÉ « la Magie de l'Energie », pour l'organisation de son nouveau spectacle par l'acquisition de matériels, de costumes et accessoires,

Considérant le dynamisme de cette association qui organise chaque année deux spectacles rencontrant un vif succès,

Considérant la crise sanitaire et le développement de l'activité entraînant des frais auxquels l'association est confrontée,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention communale à l'association « la Magie de l'Energie » d'un montant de 250,00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 250,00 € à l'association « la Magie de l'Energie » pour l'organisation de son nouveau spectacle par l'acquisition de matériels, de costumes et accessoires.

### **II - ENVIRONNEMENT**

#### **• Avis sur le parc éolien de SEPMEs**

Les sociétés David Énergies et RWE développent un projet de 5 éoliennes d'une hauteur de 165 m et d'une puissance de 3,6MW chacune sur la commune de Sepmes. Comme l'ensemble des communes situées dans un rayon de 6 km, la commune de Draché est concernée par l'enquête publique qui se tient du 20 mars au 20 avril 2022 et appelée par la Préfecture d'Indre-et-Loire à émettre un avis par une délibération motivée.

Monsieur le Maire liste les inconvénients majeurs :

- Les promoteurs mettant principalement en avant la transition écologique et d'importantes retombées financières, des communes se laissent séduire par le miroir aux euros. Mais, si il y a peu, 80% des Français étaient favorables à l'éolien, cette énergie est maintenant refusée par 61% d'entre eux. Et de plus en plus en Europe, les ruraux, attachés à la préservation de leurs paysages, s'opposent à la construction de parcs éoliens. Le récent vote de la communauté de communes Loches Sud Touraine concernant le projet éolien du Petit-Pressigny a d'ailleurs été sans appel : 3 votes favorables sur 81 votants. Sur 67 communes, 2 sont favorables à l'éolien. Pour l'instant, aucune éolienne n'a été construite en Touraine mais plus de 150 éoliennes sont projetées en Indre-et-Loire dont la majeure partie en Sud Touraine.

- Pour contribuer à la transition énergétique, les élus du territoire ont validé à la quasi-unanimité en juin 2019, un PCAET qui privilégie les économies d'énergie, la rénovation thermique, et l'utilisation des ressources locales : bois, géothermie, méthanisation, petit hydro-électrique... L'aménagement du territoire doit répondre à une stratégie collective plutôt qu'à quelques opportunités isolées les unes des autres.

- Les gens ont pris conscience qu'en aucun cas les éoliennes ne sont au service d'une écologie durable et pérenne et que c'est même, tant dans leur construction que dans leur fonctionnement, une industrie polluante qui détruit la nature et l'environnement. Leur construction nécessite des matières polluantes et non recyclables. Elles ne contribuent pas à notre indépendance énergétique car la France n'a pas de filière de

fabrication d'éoliennes terrestres. Les fabricants sont Chinois, Danois, Allemands, Américains et une grande majorité des opérateurs des parcs éoliens sont également étrangers. RWE opérateur pétitionnaire à Sepmes est un gros producteur allemand d'électricité mais aussi, le plus important exploitant de centrales thermiques au charbon d'Allemagne. Car avec un facteur de charge pour les éoliennes terrestres de 23%, leur intermittence implique le relais de centrales pilotables, gaz ou charbon, pour la France principalement au gaz, gaz que l'on importe et dont 17% vient de Russie.

- Quant aux retombées financières pour les communes, elles ne sont pas une manne céleste: taxe sur les carburants et contribution aux énergies renouvelables sur nos factures d'électricité, pour 20 € reversés aux collectivités 100 € viennent de la poche des consommateurs. Et l'éolien bénéficie de contrats de rachat prioritaires de son électricité à des prix très supérieurs à ceux du marché européen. C'est bien sûr cet effet d'aubaine qui attire les promoteurs.

- Qui gèrera le démantèlement des éoliennes et les milliers de tonnes de béton enfouis dans le sol? Qui paiera?

- Les communes et la communauté de communes de Loches Sud Touraine font un atout de la richesse patrimoniale des paysages du Sud Touraine. Le tourisme et ses retombées économiques seraient sans nul doute affectés par le développement de l'éolien.

- L'atteinte à la valeur des biens (perte d'environ 30%) est maintenant reconnue par les tribunaux.

- Les risques sanitaires pour les riverains et les animaux appelés « syndrome éolien » ont été aussi reconnus par les tribunaux.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à s'exprimer. M Thierry FUSALBA ajoute que beaucoup d'oiseaux dont les migrateurs et les chiroptères sont tués par les éoliennes. Monsieur Stéphane GUERREIRO précise aussi que la puissance des éoliennes projetées à SEPMEs étant de 3,6 MW, il faudrait 4000 éoliennes pour remplacer la centrale nucléaire d'AVOINE. Madame Nadine RAGUIN indique qu'elle émettra un avis favorable car elle pense que les énergies renouvelables sont indispensables à la transition énergétique. Elle estime également qu'un parc éolien ne nuit pas au tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de construction d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Sepmes.

M Loïc COUQUILLOU précise que l'enquête publique est consultable sur le site de la Préfecture, qu'elle se termine le 20 avril 2022 et qu'il est important d'y déposer son avis personnel. Cette information sera publiée par les différents moyens de communication de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

#### **• Scrutin des 10 et 24 avril 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les permanences des 10 et 24 avril 2022 se dérouleront entre 8h00 et 19h00.

## **VOIRIE**

### **• Signalisation verticale**

Monsieur François-Xavier BRION indique aux élus que la commission voirie s'est réunie le 20 mars 2022 pour répertorier les besoins signalétiques notamment les panneaux d'adressage des lieudits et les panneaux routiers et cyclistes. Un devis a été sollicité auprès de la société SES signalisation.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **• Gymnase**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un des deux panneaux de basket plexi est fissuré, pour la deuxième fois. Des devis ont été demandés pour son remplacement et celui de deux cercles basket à ressorts. L'entreprise NOUANSPOORT a préféré proposer la fixation des panneaux sur cadre métallique.

Trois devis ont été reçus :

| Entreprise  | Objet                                        | Montant € HT | Montant € TTC |
|-------------|----------------------------------------------|--------------|---------------|
| CASAL SPORT | 1 panneau et 2 cercles                       | 1 086,93     | 1 304,32      |
| MARTY       | 1 panneau et 2 cercles                       | 1 223,64     | 1 468,37      |
| NOUANSPOORT | 2 panneaux sur cadre avec montage de réglage | 1 795,00     | 2 154,00      |

L'installation de cercles à déclenchement n'étant pas assurée d'être la solution efficace pour éviter que les panneaux se fissurent, c'est la proposition de NOUANSPORT qui est retenue. Madame Nadine RAGUIN indique aux élus qu'elle a sollicité une subvention à la Région pour divers équipements sportifs dont deux cercles de basket à déclenchement. Ces cercles pourront être installés sur les nouveaux panneaux.

## **MANIFESTATION**

### **1) Camerone**

Monsieur Loïc COUQUILLOU rappelle que la célébration de Camerone aura lieu le samedi 30 avril 2022 à 9h30 et précise que le vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

### **2) Course cycliste**

L'UVD, club de DESCARTES, organise le dimanche 29 mai 2022, la course DESCARTES/SAINTE-MAURE.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 9 mai 2022 à 18h30.

La séance est levée à 20h15.